

FORMULAIRE D'INSCRIPTION Fiche individuelle

NOM : Prénom : Date de naissance :/...../...

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : E Mail :

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT

NOM / Prénom:

Tél :

PROBLEMES MEDICAUX A SIGNALER : allergies,...

.....
Certificat médical (vivement conseillé) délivré le/...../..... par le Dr

PRESTATION CHOISIE : Choix du site : Le Bois-Plage en Ré ou Les Portes en Ré

Cours à l'unité (2h)	Stage semaine (5 x 2h) Du lundi au vendredi	Cours particulier (1h)
Date :/...../.....	Du.....au.....	Date :/...../.....

NB : Les horaires des cours sont fixés en fonction des marées et de la météo. Merci de nous contacter au 06.30.08.12.81 la veille du cours pour vous en informer.

CAPACITER A NAGER : Nager au moins 25 m et mettre la tête sous l'eau

OUI

NON

AUTORISATION PARENTALE (Pour les mineurs uniquement)

Je soussigné M, Mme

autorise mon enfant (NOM, Prénom)

A suivre les cours d'enseignement SURF organisés par l'Ecole Française de Surf

Les parents ou tuteurs légaux des enfants inscrits dans la structure reconnaissent avoir pris connaissance des informations ci-jointes.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'assurance et notamment de la possibilité de souscrire une assurance complémentaire de personne.

Date :

Signature :

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Email : Sexe : G / F Année de naissance :

N° Licence : **E**

J'accepte de recevoir les informations de Ré Surf (3 à 5 par an) : OUI NON

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE SURF

Art 1 : Inscription

Toute inscription dans l'Ecole de Surf se fera à partir du formulaire d'inscription ci-joint qui devra être dûment complété par les parents ou le tuteur légal s'il s'agit d'un mineur, ou par la personne intéressée s'il s'agit d'une personne majeure.

Art 2 : Annulation des cours

En cas de mauvaises conditions météorologiques (manque de vagues, mer trop forte, pollution,...) les cours qui ne pourront pas être effectués dans le cadre du forfait souscrit ci-dessus seront, en accord avec les stagiaires :

- remplacés par des activités de substitution
- reportés à une date ultérieure
- remboursés

Les cours non effectués du fait du client ne seront pas remboursés.

Art 3 : Responsabilité de la structure

Les stagiaires seront pris en charge par l'Ecole de Surf, et donc sous la responsabilité de ses éducateurs, au début de leur cours d'enseignement. Ils seront à nouveau sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs à la fin de leur cours d'enseignement. Les temps d'habillages et de déshabillages se font sous la responsabilité des parents ou du tuteur légal. La responsabilité civile de l'Ecole de Surf concernant ses stagiaires, cesse en dehors de ces heures, dans les délais décrits ci-dessus.

Les parents devront avant de laisser leur enfant à l'Ecole de Surf, s'assurer que la prestation prévue a bien lieu.

Il est fortement déconseillé aux stagiaires de laisser des objets de valeurs dans les vestiaires (argent, montre, téléphone,...). L'Ecole de Surf décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de ses objets dans ses locaux.

Art 4 : Assurance

Toutes les personnes inscrites à l'Ecole de Surf se verront systématiquement délivrer une Licence fédérale, incluant notamment des garanties en Responsabilité Civile, en Individuelle Accident, Assistance et Recours, dont les modalités sont décrites dans le contrat MAIF mis à disposition par la structure.

Les licences pratiquants ou compétitions offrent des garanties pour la totalité du temps de pratique Surf. La Licence Ecole n'offre ces garanties que pendant les heures d'enseignement.

L'Ecole de Surf peut mettre à disposition des adhérents des formulaires permettant de souscrire des garanties d'assurance complémentaires. Les stagiaires (ou leurs représentants légaux) peuvent refuser ces garanties d'assurance, s'ils estiment être suffisamment couverts par le contrat proposé.

Art 5 : Engagement de la structure.....

Dans le cadre du forfait choisi, l'Ecole de Surf s'engage à respecter la Charte de qualité du Label « Ecole Française de Surf » en terme de qualité d'accueil, d'enseignement, d'encadrement et de sécurité.

Le matériel nécessaire (combinaison, planches,...) sera fourni aux adhérents pendant les heures de cours.

Art 6 : Engagement des adhérents

En s'inscrivant à l'Ecole de Surf les surfeurs mineurs et leurs parents acceptent les risques liés à la pratique du Surf dans les conditions normales de pratiques.

Art 7 : Transport des stagiaires (en cas d'utilisation d'un véhicule dans le cadre des prestations proposées)

L'Ecole de Surf s'engage à assurer le transport des stagiaires dans le respect des réglementations en vigueur :

- conducteurs titulaires du permis nécessaire
- couverture d'assurance du véhicule
- respect du nombre maximum de passagers
- véhicule propre et en bon état (révisions obligatoires)

Art 8 : Annexe à ce Règlement Intérieur

L'Ecole de Surf se réserve le droit de fournir aux stagiaires tout document supplémentaire propre à son fonctionnement permettant notamment de préciser les types de prestations proposées, leur durée, leur répartition dans la semaine, leur coût....